



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 avril 2024, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 24 avril 2024 par Monsieur le Maire André GERVAIS, et réuni en Mairie d'Onnion sous sa Présidence en présence de Mmes et MM :

CHARDON Brigitte

JACQUARD Thierry

MAURE Celine

OBERSON Jean-François

VELAT Jocelyne

GERVAIS André

JADOT Jean-Noël

MAURE-BASTARD Nadine

PAPI Guillaume

WAILL Benoist

GERVAIS Jean-Claude

Mme JEANTET Anne

MAURE Sigrid

Mme PASSY Dominique

Absent(s) : HAY Matthieu

Absent(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance : Mme Nadine Maure

57 - Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police — programme 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police - programme 2024.

Les sommes allouées par le Département dans ce cadre doivent contribuer à sécuriser le réseau routier

- Aménagement de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic,
- Equipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (dont radars préventifs ou pédagogiques)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir les actions pour lesquelles une aide départementale est sollicitée pour l'année 2024.

Le Conseil municipal,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police - programme 2024, pour la réfection de la route de Sévillon pour sécuriser le parcours des cars scolaires (70 254€),
- S'engage à réaliser cette action

POUR : 14 POUR

58 - Subventions - CDAS

Le contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités.

Conformément à la législation en vigueur, la collectivité maîtresse d'ouvrage doit assumer au moins 20 % du financement de son projet. L'aide du Département est inférieure ou égale au montant autofinancé par le maître d'ouvrage (toutes aides départementales confondues).

Les actions soutenues par le Département dans ce cadre sont :

- Réalisation et rénovation de logements accessibles à tous,
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, restaurants...),
- Construction et rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques ...) et d'équipements publics,
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels,
- Aménagements urbains ou de voirie,
- Préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine,
- Projets de développement local.

Considérant, qu'il est indispensable de procéder à la réfection de différentes voiries et des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir les actions pour lesquelles une aide départementale est sollicitée pour l'année 2024.

Le Conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, pour les actions suivantes :

	100% travaux HT	Subvention attendue (50%)	Autofinancement (>20%)
Réfection de voiries diverses	276 160.00€	138 080.00€	138 080.00€
Réfection de bâtiments communaux	51 386.00€	25 693.00€	25 693.00€

- S'engage à réaliser ces actions.

POUR : 14 POUR

59 - DPU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1^{er}, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 à D 213-13-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 3 juin 2019 ;

Vu la délibération 43-2019 du 3 juin portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire de deux (2) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivants :

- Vendeur : Mme Lucienne AGIER - Mme Véronique PICHEREAU - M Alexis AGIER - M Malwenn AGIER - M Francky AGIER
Acheteur : M LABET David
Nature : un studio (14.16m²)
256 Route des Chenevières - Bâtiment « La Chaîne d'Or »
N° du lot : 29 / parcelle : A/4243
- Vendeurs : M GIRARD Pierre - Mme GIRARD - Geneviève- Mme GIRARD Claudine
Acheteur : Mme FONTAINE Thyfène
Nature : un appartement, 24.14m²
256 Route des Chenevières - Bâtiment « La Chaîne d'or »
N° du lot : 22 / Parcelle : A/4243

Le Conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ;
Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ;

Charge Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens.

POUR : 14

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SNACK DE LA PISCINE:

Objectif : Faire vivre la commune.

L'appel a candidature va être rédigé, établissement d'un bail ou autre ? Adaptable en fonction de l'ouverture de la piscine.

AIRE DE RETOURNEMENT CHEF-LIEU :

Mr Le Maire et Jacky Bosson ont ouvert l'aire de retournement grâce à l'accord de la famille Meynet, la convention a été remise à jour et signée. (Photos sur page facebook).

GOUDRONNAGE :

65km de routes goudronnées sont à la charge de la commune d'Onnion.

Le montant demandé par la Colas pour la réfection des routes est d'environ 276000€ pour 2024.

Enrobé prévu sur les routes suivantes : Cotteret (après travaux SRB), une section à Amoulin et une section aux Pelleux.

Mr Pontonnier a présenté à Mr le Maire un nouveau procédé (Grémair) pour la réfection des routes et moins couteux que l'enrobé classique : après nettoyage de la chaussée, projection à chaud de goudron+colle (La mairie de Viuz est très satisfaite du résultat sur leur commune).

Il faudra demander un devis pour la réfection du parking de Chaîne d'Or à part.

SYANE :

Mr le Maire a rencontré un correspondant du Syane qui l'a informé du changement de prestataire suite aux difficultés rencontrées avec la précédente entreprise.

08 MAI :

Mr le Maire et JC Gervais présenteront la cérémonie.

Les enfants des écoles ont été invités, l'harmonie de St Jeoire accompagnera cette cérémonie.

Les conseillers sont invités à venir assister à la cérémonie et à participer au vin d'honneur qui aura lieu dans la salle sous la Mairie.

BUS SCOLAIRE PROXIMITI

Depuis la fermeture de l'école de Laitraz, un ramassage scolaires des élèves de primaire a été mis en place et est à la charge de la commune : il dessert les hameaux suivants : Sometys, Laitraz, Sévillon et le Jorat, 27 élèves sont inscrits et prennent le bus le matin et soir : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, chaque famille paie environ 100€ pour ce service.

Jusqu'à aujourd'hui le coût était correct et supportable par la commune, cependant il ne correspondait pas à la réalité donc Proximiti veut mettre à jour ses tarifs comme suit :

	Coût réel du service	Refacturation
2022-2023	36808€	5303€
2022-2024	39799€	16801€
2024-2025	39799€	28300€
2025-2026	39799€	39799€

Une discussion est lancée sur la collaboration avec ce prestataire.

14 JUILLET ET CONCOURS BUCHERONS

La mairie financera les feux d'artifice comme chaque année.

Pour la fête du 14 Juillet : encore des incertitudes, voir avec MIRIBIKE.

Le 28 Juillet aura lieu la fête des Bucherons organisée par le Ski Club, le lieu reste à définir.

PROBLEME CHIENS DIVAGUANT SUR LA VOIE PUBLIQUE :

Rappel de la législation en vigueur.

PROBLEMES AU SEIN DE LA CANTINE

Mr le Maire et Guillaume Papi prévoient une visite à la cantine prochainement.

REPAS DES AINES

La date est fixée au 22 septembre 2024 (St Maurice) + colis de Noël pour les personnes ne participant pas au repas. Brigitte Chardon s'en occupe.

NAVETTE PISCINE :

La CC4R a sollicité Mr Le Maire pour savoir si la navette pour la piscine était maintenue malgré les travaux, il a été décidé que cela n'était pas nécessaire car la circulation sera trop compliquée.

BIBLIOTHEQUE

Rencontre entre les responsables de la bibliothèque et la nouvelle référente au sein du conseil, Madame MAURE Céline.

ELECTION EUROPEENNES DU 9 JUIIN 2024

Le bureau sera ouvert de 8h à 18h.

Secrétaire de séance, Mme MAURE Nadine,

Le Maire, André GERVAIS,



